

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2025.022

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 11
Procurations : 1
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mai 2025

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
NOEL Patrick, PRON Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absente avec procuration :

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.

Objet:

Garderie périscolaire -
règlement intérieur

Absents excusés : M. PLISSON Alain, Mme SENOTIER Sandrine ;

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Patrick NOEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement pour la
garderie périscolaire, applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre
2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable à
compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mai 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. Patrick NOEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mai 2025

